

### Annexe 3

#### Contributions recouvrées 2006 (CR<sub>06</sub>)

En 2006, EDF, EDM et 106 ELD ont été compensées en tout ou partie des charges de service public prévisionnelles qui leur avaient été notifiées, cela :

- en interne, par les contributions recouvrées auprès de leurs clients finals ;
- et, pour certains, par les reversements reçus de la Caisse des dépôts et consignations, qui perçoit les contributions des consommateurs finals d'électricité n'utilisant pas, pour tout ou partie de leur consommation, les réseaux publics de transport et de distribution (les produits financiers réalisés dans la gestion du fonds, soit 612 k€ en 2006, sont aussi reversés aux opérateurs).

La compensation reçue par opérateur au 30 juin 2007 est donnée dans le tableau suivant :

Fournisseur	Compensation 2006 reçue au 30 juin 2007 (k€)
Electricité de Strasbourg	10 152,3
Gaz et électricité de Grenoble	9 476,4
Usine d'électricité de Metz	2 615,6
Régie communale du câble et d'électricité de Montataire	1 057,5
Energie Développement Services du Briançonnais	861,1
Régie du syndicat électrique intercommunal du Pays Chartrain	751,0
Régie municipale d'électricité de La Bresse	568,2
Usines municipales d'Erstein	379,7
Régie municipale d'énergie électrique de Quillan	237,5
Régie électrique de Villard-Bonnot	201,1
Régie municipale d'électricité de Valloire	177,1
S.I.C.A.E de Ray-Cendrecourt	158,8
Energies services Lavour	120,5
Vialis - régie municipale de Colmar	118,2
SOREGIES - régie d'électricité de la Vienne	113,7
S.I.C.A.E Précy Saint-Martin	88,2
OUEST energie	87,3
S.I.C.A.E Oise	82,0
Régie municipale d'électricité de Loos	72,0
Régie d'électricité d'Elbeuf	69,5
GEDIA - régie municipale d'électricité de Dreux	52,1
85 ELD	481,7
<b>Total ELD</b>	<b>27 922</b>
<b>EDM</b>	<b>16 660</b>
<b>EDF</b>	<b>1 625 906</b>
<b>Total</b>	<b>1 670 487</b>

L'écart entre les charges prévisionnelles 2006 des opérateurs et les compensations reçues est détaillé ci-dessous :

M€	Charges 2006 prévisionnelles	Compensation 2006 reçue au 30/06/07*	Charges 2006 résiduelles	Ecart entre charges résiduelles et prévisionnelles
EDF	1637,6	1 625,9	11,7	0,7%
ELD	30,2	27,9	2,3	7,5%
EDM	16,7	16,7	0,04	0,2%
<b>Total</b>	<b>1684,5</b>	<b>1 670,5</b>	<b>14</b>	<b>0,8%</b>

\* y compris les produits financiers reversés aux opérateurs (612 k€)

La compensation des opérateurs est plus faible que leurs charges prévisionnelles. Cet écart se justifie essentiellement par l'augmentation du nombre de kWh exonérés au titre de la valeur ajoutée par rapport au nombre prévu et, dans une moindre mesure, par les impayés.